



SOCIETE BURKINABE DES FIBRES TEXTILES SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 19 528 000 000 de F CFA

Siège Social : 2744 Avenue William PONTY Bobo-Dioulasso BURKINA FASO

RCCM N° BF BBD 2016 M 1221 N° IFU : 00004801 X

Régime Fiscal : RNI Division de Rattachement : DGE

Bobo-Dioulasso, le 25 octobre 2024

Avis d'Appel d'Offres N° 2024-0008/SOFITEX/DG/DCA

Pour la fourniture d'insecticides coton – Campagne agricole 2025/2026

Au titre de la campagne agricole 2025/2026, la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) lance un appel d'offres pour la fourniture d'insecticides pour un volume global de sept cent soixante-dix mille (770 000) traitements ou doses répartis comme suit :

- **Insecticides classiques coton pour un volume global de quatre cent soixante-dix mille (470 000) traitements ou doses répartis comme suit :**
 - **insecticides classiques de la première fenêtre (type 1) : cent cinq mille (105 000) traitements ou doses ;**
 - **insecticides classiques de la deuxième fenêtre (type 2) : deux cent quatre-vingt mille (280 000) traitements ou doses ;**
 - **insecticides classiques de la troisième fenêtre (type 3) : quatre-vingt-cinq mille (85 000) traitements ou doses.**
- **Insecticides spécifiques contre les jassides de l'espèce *Amrasca biguttula* pour un volume global de trois cent mille (300 000) traitements ou doses utilisés en troisième fenêtre (type 3).**

Les insecticides sont classés en quatre catégories différentes, et subdivisés en plusieurs lots. 

1. Insecticides classiques de première fenêtre (lots IT1)

Les lots IT1 d'insecticides classiques de la première fenêtre (IT1-01 à IT1-08) d'un volume de cent cinq mille (105 000) traitements ou doses¹ sont répartis suivant le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Lots IT1 – 105 000 doses ou traitements d'insecticides classiques de la première fenêtre.

Etiquette de l'emballage de couleur verte

Désignation	Directions de Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots SOFITEX	Quantités (dose ou traitement)
Insecticides classiques de la première fenêtre (type 1)	Banfora	Banfora	IT1-01	15 000
			IT1-02	10 000
	<i>Sous-total insecticide type 1 - lots Banfora</i>			25 000
	Bobo	Bobo magasin central	IT1-03	15 000
			<i>Sous-total insecticides type 1 - lot Bobo</i>	
	Dédougou	Dédougou	IT1-04	15 000
			<i>Sous-total insecticides type 1 - lot Dédougou</i>	
	Houndé	Houndé	IT1-05	15 000
			IT1-06	10 000
	<i>Sous-total insecticides type 1 - lots Houndé</i>			25 000
	N'Dorola	Kourouma	IT1-07	10 000
		N'Dorola	IT1-08	15 000
	<i>Sous-total insecticide type 1 - lots N'Dorola</i>			25 000
	Total général insecticides de la première fenêtre en AO (type 1)			105 000

¹ Les quantités de produits insecticides classiques du type 1 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration.

2. Insecticides classiques de deuxième fenêtre (lots IT2)

Les lots IT2 (IT2-01 à IT2-18) d'insecticides classiques, composés de binaires ou de ternaires pyréthrinoïdes (ou autres nouvelles familles chimiques) + OP acaricides pour un volume de deux cent quatre-vingt mille (280 000) traitements ou doses², sont répartis comme suit dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2 : Lots IT2 - 280 000 doses ou traitements d'insecticides classiques de la deuxième fenêtre.

Etiquette de l'emballage de couleur rouge

Désignation	Directions de Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots SOFITEX	Quantités (dose ou traitement)	
Insecticides classiques de la deuxième fenêtre (type 2)	Banfora	Banfora	IT2-01	15 000	
			IT2-02	15 000	
	<i>Sous-total insecticide type 2 - lots Banfora</i>			30 000	
	Bobo	Bobo magasin central	IT2-03	10 000	
		Bobo magasin central Kéné Dougou Sud	IT2-04	15 000	
	<i>Sous-total insecticides type 2 - lots Bobo</i>			25 000	
	Dédougou	Dédougou	Bondoukuy	IT2-05	15 000
			Dédougou	IT2-06	20 000
			Dédougou	IT2-07	10 000
	<i>Sous-total insecticides type 2 - lots Dédougou</i>			45 000	
	Houndé	Houndé		IT2-08	20 000
				IT2-09	20 000
				IT2-10	15 000
				IT2-11	20 000
				IT2-12	15 000
				IT2-13	10 000
	<i>Sous-total insecticides type 2 - lots Houndé</i>			100 000	
	Koudougou	Koudougou	IT2-14	10 000	
		Léo	IT2-15	20 000	
	<i>Sous-total insecticides type 2 - lots Koudougou</i>			30 000	
	N'Dorola	N'Dorola	Kourouma	IT2-16	15 000
			N'Dorola	IT2-17	20 000
N'Dorola			IT2-18	15 000	
<i>Sous-total insecticide type 2 - lots N'Dorola</i>			50 000		
Total général insecticides de la deuxième fenêtre AO (type 2)			280 000		

² Les quantités de produits insecticides classiques du type 2 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration

3. Insecticides de troisième fenêtre (lots IT3 et AJ-IT3)

3.1. Les lots IT3 (IT3-01 à IT3-08) d'insecticides classiques, constitués de binaires ou de ternaires pyréthriinoïdes (ou autres familles chimiques) associés aux néonicotinoïdes (ou régulateurs de croissance des insectes) aphicides/aleurodicides pour quatre-vingt-cinq mille (85 000) traitements ou doses³, sont présentés dans le tableau 3 suivant.

Tableau 3 : Lots IT3 - 85 000 doses ou traitements d'insecticides classiques de la troisième fenêtre.

Etiquette de l'emballage de couleur jaune

Désignation	Directions de Régions Cotonnières	Sites de dépôt	Lots SOFITEX	Quantités (dose ou traitement)
Insecticides de la troisième fenêtre (type 3)	Bobo	Bobo magasin central	IT3-01	10 000
	<i>Sous-total insecticides type 3 - lot Bobo</i>			10 000
	Dédougou	Dédougou	IT3-02	10 000
			IT3-03	10 000
	<i>Sous-total insecticides type 3 - lots Dédougou</i>			20 000
	Houndé	Houndé	IT3-04	15 000
			IT3-05	10 000
	<i>Sous-total insecticides type 3 - lots Houndé</i>			25 000
	Koudougou	Koudougou	IT3-06	10 000
		Léo	IT3-07	10 000
	<i>Sous-total insecticides type 3 - lots Koudougou</i>			20 000
	N'Dorola	Kourouma	IT3-08	10 000
	<i>Sous-total insecticide type 3 - lot N'Dorola</i>			10 000
Total général insecticides de la troisième fenêtre AO (type 3)			85 000	

³ Les quantités de produits insecticides du type 3 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration

3.2. Les lots AJ-IT3 (AJ-IT3-01 à AJ-IT3-19) d'insecticides anti-jassides, pour un volume de trois cent mille (300 000) traitements ou doses⁴, sont répartis comme suit dans le tableau 4 ci-dessous :

Tableau 4 : Lots AJ-IT3 – 300 000 doses ou traitements d'insecticides anti-jassides en 3^{ème} fenêtre.

Etiquette de l'emballage de couleur jaune 

⁴ *Les quantités de produits insecticides anti-jassides du type 3 sont calculées sur la base des formulations simples non concentrées à 1 litre par hectare. Par conséquent, pour les produits concentrés doublement ou plus, les quantités mentionnées devront être divisées par le coefficient de concentration*



Directions de Régions Cotonnières	Lieu de livraison (Site de dépôt)	Lots SOFITEX	Quantités (dose ou traitement)
Banfora	Banfora	AJ-IT3-01	15 000
		AJ-IT3-02	15 000
<i>Sous-total insecticide anti-jassides - lots Banfora</i>			30 000
Bobo	Magasins DRC Bobo	AJ-IT3-03	15 000
	Bobo magasin central	AJ-IT3-04	15 000
	Bobo magasin central Kéné Dougou Sud	AJ-IT3-05	10 000
<i>Sous-total insecticide anti-jassides - lots Bobo</i>			40 000
Dédougou	Bondoukuy	AJ-IT3-06	15 000
		AJ-IT3-07	10 000
	Dédougou	AJ-IT3-08	20 000
		AJ-IT3-09	15 000
<i>Sous-total insecticide anti-jassides - lots Dédougou</i>			60 000
Diébougou	Diébougou	AJ-IT3-10	15 000
<i>Sous-total insecticide anti-jassides - lot Diébougou</i>			15 000
Houndé	Houndé	AJ-IT3-11	25 000
		AJ-IT3-12	20 000
		AJ-IT3-13	20 000
		AJ-IT3-14	15 000
<i>Sous-total insecticide anti-jassides - lots Houndé</i>			80 000
Koudougou	Léo	AJ-IT3-15	10 000
<i>Sous-total insecticide anti-jassides - lot Koudougou</i>			10 000
N'Dorola	Kourouma	AJ-IT3-16	20 000
	N'Dorola	AJ-IT3-17	15 000
		AJ-IT3-18	15 000
<i>Sous-total insecticide anti-jassides - lots N'Dorola</i>			50 000
Solenzo	Solenzo	AJ-IT3-19	15 000
<i>Sous-total insecticide anti-jassides - lot Solenzo</i>			15 000
Total insecticides spécifiques anti-jassides type 3			300 000

Chaque lot est indivisible et un Candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les cotations de chaque Soumissionnaire, libellées en F CFA ou en Euro, doivent être accompagnées des pièces contractuelles exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que du reçu de paiement.

Les offres des soumissionnaires, sous plis fermés, doivent parvenir au secrétariat de la Direction Générale de la SOFITEX sise à Bobo-Dioulasso, au plus tard le mardi 10 décembre 2024 à 08 heures 30 minutes, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 09 heures 30 minutes précises dans

la salle de réunion de la Direction Industrielle de la SOFITEX sise à la zone industrielle de Bobo-Dioulasso route de Banfora, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

La pièce de référence du présent avis d'appel d'offres est le **Dossier d'Appel d'Offres N° 2024-0008/SOFITEX/DG/DCA**, à télécharger sur le site web de la SOFITEX (www.sofitex.bf) ou à retirer à la Direction Centrale des Achats (DCA) de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso (version physique et/ou numérique) sur présentation du reçu d'achat. Le dossier complet peut être consulté à la DCA à Bobo-Dioulasso ou à la Délégation SOFITEX à Ouagadougou les jours ouvrables (lundi à vendredi) de 09 heures à 15 heures.

Le présent avis d'appel d'offres sera diffusé sur le site web SOFITEX (www.sofitex.bf) et dans certains journaux de la place.

Pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires s'acquitteront de la somme d'un million cinq cent mille (1 500 000) Francs CFA non remboursable, à payer à la caisse centrale de la SOFITEX sise à la Direction Générale de la SOFITEX à Bobo-Dioulasso, contre délivrance d'un reçu de paiement.

NB : Aucune offre ne sera admise après les date et heure limites de dépôt mentionnées ci-dessus.



Le Directeur Général,

B. Gislain Arsène SOMDA

Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè